

AGENCE DE PROTECTION  
ET D'AMENAGEMENT DU LITTORAL

Avis d'appel d'offres  
N°09/2017

**Étude de faisabilité de réalisation d'interventions en techniques  
souples pour la protection des côtes au niveau du littoral Nord du  
Golfe de Tunis et de la côte Est de Jerba**

L'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral lance un appel d'offres relatif à l'étude de faisabilité de réalisation d'interventions en techniques souples pour la protection des côtes au niveau du Littoral Nord du Golfe de Tunis et de la côte Est de Jerba, financé par le PNUD dans le cadre du projet "Lutter contre les vulnérabilités et les risques liés aux changements climatiques dans les zones côtières vulnérables de la Tunisie »,

Le dossier d'appel d'offres est soumis aux règles d'attribution des marchés publics Tunisiens.

Le présent appel d'offres est ouvert aux bureaux d'études ou aux groupements de bureaux d'études spécialisés dans la réalisation des études objet de cet appel d'offres, en d'autres termes les études de conception des ouvrages et équipements maritimes en général.

Les bureaux d'études tunisiens participant à cet appel d'offres doivent être classés dans l'une des catégories A1, A2, A3 ou B4 telles que définies par l'arrêté du Ministère chargé d'équipement du 09 Février 2009.

En cas de participation d'un groupement de bureaux d'études, le chef de file doit être classé dans l'une des catégories A1, A2, A3 ou B4 telles que définies par l'arrêté du Ministère chargé d'équipement du 09 Février 2009.

**Les bureaux d'études non tunisiens doivent présenter les justificatifs nécessaires relatifs à l'équivalence en catégorie demandée.**

-Les bureaux d'études désirant participer peuvent retirer le dossier d'Appel d'Offres auprès de l'APAL au 2 Rue Mohamed Rachid Ridha, Belvédère 1002 Tunis sous présentation d'une demande écrite de retrait du DAO indiquant l'adresse de l'entreprise, le numéro de téléphone, de fax et l'email..... et le paiement de la somme de 100DT par chèque non remboursable ou présentation d'un reçu justifiant le paiement par virement bancaire au compte de l'APAL n° 04105044404701321672 domicilié auprès d'ATTIJARI BANK Agence Belvédère.

-Les offres contiendront les documents indiqués ci-après répartis en trois groupes et placés dans trois enveloppes séparées, portant respectivement les mentions " Enveloppe A : Offre Technique ", " Enveloppe B : Offre Financière" et " Enveloppe C : Enveloppe extérieure"

**Chacune des enveloppes sera fermée.**

**Enveloppe A** : portant la mention « **Offre technique et justificatifs** »

Le nom du candidat, l'adresse, le numéro de téléphone et l'objet de l'appel d'offres doivent figurer sur cette enveloppe qui doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants :

- Liste des experts que le soumissionnaire compte engager pour la réalisation de l'étude
- Liste des références dans des projets ayant le même degré de complexité dans le domaine objet du présent Appel d'Offres.
- Méthodologie de déroulement de l'étude.
- Cahier de Clauses Techniques Particulières (CCTP)/ termes de références
- Liste des prestations à sous traiter avec désignation des sous-traitants et leurs références
- Planning détaillé de réalisation de l'étude
- Chronogramme d'exécution indiquant l'intervention de chaque membre de l'équipe

**Enveloppe B :** "L'enveloppe B" portant la mention « **Offre Financière** » contiendra en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants, placés dans cet ordre :

- Soumission (Acte d'engagement)
- Bordereau des prix /Détail estimatif
- Décomposition des prix (homme/mois)

**Enveloppe C :** . L'enveloppe extérieure : « Enveloppe C » doit contenir en triple exemplaires (original et 2 copies), les documents suivants:

- Agrément de bureau d'études: catégorie A1 ou A2 ou A3 ou B4 ou l'équivalence en catégorie demandée pour les bureaux d'études non Tunisiens.
- Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire (ou chaque membre du groupement).
- Un extrait du registre de commerce pour les soumissionnaires résidents (ou extrait de chaque membre du groupement) ou tout autre document équivalent selon la loi du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie),
- Conditions de l'Appel d'Offres (CAO)/ Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Procuration
- L'Attestation fiscale prévue par la législation en vigueur (ou attestation fiscale de chaque membre du groupe).
- Certificat d'affiliation à la caisse nationale sécurité sociale (CNSS)( ou Certificat d'affiliation à la CNSS de chaque membre du groupement).
- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent selon la loi du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie.
- Déclaration de non appartenance
- Déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
- Déclaration de groupement solidaire
- Enveloppe A
- Enveloppe B

Chacune des enveloppes "A" et "B" sera fermée et scellée. Ces deux enveloppes seront placées dans l'enveloppe extérieure « Enveloppe C » fermée et scellée. Cette dernière qui ne devra comporter que la mention suivante: « Ne pas ouvrir - Appel d'offres N°.../2017: « Étude de faisabilité de réalisation d'interventions en techniques souples pour la protection des côtes au niveau du Littoral Nord du Golfe de Tunis et de la côte Est de Jerba ». **L'offre doit parvenir par poste ou par rapide poste ou directement au bureau d'ordre central de l'APAL contre reçu – au plus tard le 25/09/2017 à 13h.00 (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).**

***L'ouverture des plis administratifs et techniques est publique et se tiendra le même jour à 14h.30 au 2<sup>ème</sup> étage du siège de l'APAL.***

Toute offre non conforme aux clauses du cahier des charges ou parvenant après la date limite de réception des offres ne sera pas prise en considération.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant cent vingt jours (120 jours), à compter de la date limite de réception des offres.